

DÉROGATION MINEURE

247, rue de Bretagne

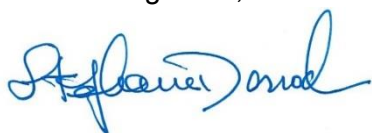
Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 décembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 247, rue de Bretagne, à Repentigny portant le numéro de lot 1 752 871, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 20 novembre 2025.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant secondaire à 4,96 m afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, dans le prolongement du mur avant secondaire, alors que le règlement exige une marge de 7,5 m minimum sur l'immeuble situé au 247, rue de Bretagne, portant le numéro de lot 1 752 871.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21^e jour du mois de novembre 2025.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers", is written over a horizontal line.

Me Stéphane Desrochers, avocat